

<https://www.snetap-fsu.fr/Infirmier-o-es-on-passe-a-l-action.html>



# Infirmiè•es : on passe à l'action !

- Métiers - Infirmi.er.ière -

Date de mise en ligne : vendredi 7 juin 2024

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH50/image\\_intersyndicale-2-90883.png](https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH50/image_intersyndicale-2-90883.png)

**Face à l'injustice faite aux infirmier-es des établissements d'enseignement agricole public en les excluant du CTI / Ségur promis aux infirmier.es scolaires, soit la revalorisation de 49 points d'indice par mois et de la prime exceptionnelle de 936€ bruts, l'intersyndicale FO EA, Élan commun (SNETAP-FSU, CGT Agri, SUD Rural Territoires), SEA-UNSA a initié un plan d'action.**

Nous vous proposons ces éléments pour agir :

- En diffusant [cette affiche](#) sur les panneaux syndicaux pour sensibiliser la communauté éducative sur l'injustice subie :

[[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L284xH400/2024-05-27\\_affiche\\_infirmier\\_es\\_segur\\_eap-ea6cc.png](https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L284xH400/2024-05-27_affiche_infirmier_es_segur_eap-ea6cc.png)]

En lisant ou faisant lire dans dans toutes les instances locales, régionales ou nationale (CI/CA/CSA REA/F3SCT/CSA EA/CSA M, ...) [la motion suivante](#)

En inscrivant et en faisant inscrire par tous.tes les infirmier.es [cette alerte](#) au registre [SST](#) de l'établissement puis en adressant la photocopie ou la photo de à cette adresse [action.infirmier.es@intersyndicale.fr](mailto:action.infirmier.es@intersyndicale.fr) :

**À ce jour, 7 juin, un peu plus du tiers des infirmières a rempli ce registre**

Par ailleurs, l'intersyndicale a adressé une demande d'audience au cabinet du ministre de l'Agriculture pour échanger sur les solutions qui doivent être mises en place afin d'obtenir la retranscription du CTI / Ségur pour les infirmier-es de l'enseignement agricole.

.